AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1581
FR0000063323-FS0614

18 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 octobre 2013, la société anonyme de droit espagnol Metrovacesa (Parque Metrovacesa Via Norte c/ Quintanavides, 13, 28050 Madrid, Espagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 octobre 2013, les seuils de 95%, 90%, 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MEDEA et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des actions MEDEA détenues par le déclarant au profit de la société Artea[1].

[1] Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 16 octobre 2013 par les sociétés Artea et MEDEA.